



## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT 275 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES DE MÊME QUE LES FRAIS DIVERS IMPOSÉS PAR LA VILLE DE BARKMERE POUR L'ANNÉE 2023 - AVIS DE MOTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2022 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE, au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents la conseillère Kimberley Lamoureux et les conseillers Stephen Lloyd et Jake Michael Chadwick, formant quorum sous la présidence de Marc Frédette, maire suppléant.

**Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.**

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les citées et villes*, avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Frédette qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 275 établissant les taux de taxes générales et spéciales de la ville de Barkmere pour l'année 2023.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens. »

*Je, soussigné Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier, certifie que ce qui précède est une copie exacte et fidèle du livre des délibérations de la ville de Barkmere.*

*Donné à Barkmere, ce 14 décembre 2022.*

---

*Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier.*